

Tribune libre : Finances locales

Une décentralisation intelligente

Alors que les discussions s'ouvrent sur le projet de loi de finances pour 2018, les conférences des territoires organisées en ce moment dans toutes les préfetures et sous-préfetures témoignent d'une volonté de travailler avec les collectivités territoriales et les élus locaux dans un esprit profondément girondin. Cette démarche favorise le dialogue, la franchise, et la confiance afin d'aller vers une décentralisation assumée, agile et intelligente.

Le choix de la confiance entre l'Etat et les territoires

Le pacte proposé repose sur des engagements réciproques :

- Pour l'Etat, la réduction des dépenses de fonctionnement de **13 milliards d'euros** sur 5 ans contribuera au redressement des comptes publics de la nation et sera répartie **sur les 319 plus grandes collectivités** qui concentrent 2/3 des dépenses totales de fonctionnement.
- Pour les collectivités territoriales, **il leur donnera une visibilité sur leurs ressources** et simplifiera leur quotidien en réduisant les contraintes normatives.

De bons signaux pour les finances locales

Pour la première fois depuis 4 ans, la dotation globale de fonctionnement (DGF), contribution de l'Etat aux collectivités locales, sera en augmentation (+0,4% soit + 400 millions d'euros). A l'inverse de la méthode de rabot utilisée depuis de nombreuses années, il s'agit d'un gage de confiance de l'Etat à destination des collectivités.

Les **régions bénéficient d'une fraction de TVA** qui augmentera de près de 700m€ d'ici 2022 leur permettant ainsi de financer leurs compétences en matière de développement économique.

L'Etat reste également présent pour **soutenir les investissements** réalisés par les collectivités territoriales puisque les subventions dédiées sont à un niveau exceptionnellement élevé (**1,8 milliard d'euros, soit 77% de plus qu'il y a trois ans**). Ce haut niveau d'investissement est possible par la **réinjection des crédits des réserves parlementaire et ministérielle** désormais supprimées (cf. loi de moralisation de la vie publique). Les priorités d'investissement porteront sur les contrats de ruralité, l'appui aux dynamiques métropolitaines, la transformation et la modernisation des territoires. L'accompagnement de la modernisation passera par la **création d'un nouveau fonds d'appui aux réformes structurelles** doté de 50M€.

Contrats aidés, taxe d'habitation, organisation territoriale, une démarche transparente

Dès notre arrivée aux responsabilités, nous avons dû faire le constat d'une **diminution très forte du nombre de contrats aidés programmée par la majorité précédente et surtout d'une surconsommation des crédits alloués** (280 000 contrats aidés budgétisés contre 459 000 en 2016, soit une baisse de 40 %, avec deux tiers des crédits consommés au mois de mai 2017).

Pour faire face à l'urgence, 40 000 contrats aidés supplémentaires ont été ouverts pour 2017, alloués en priorité aux communes rurales, à l'Education nationale, l'Outre-mer, l'urgence en matière sociale et de santé.

Pour 2018, 200 000 contrats aidés seront proposés et financés à 50% par l'État car nous avons fait le choix d'une véritable politique de l'emploi avec des dispositifs qui favorisent l'insertion professionnelle durable grâce notamment à la formation et l'apprentissage.

L'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers d'ici 2020 permettra de mettre fin à un système injuste pour les classes populaires et moyennes qui verront leur pouvoir d'achat augmenter. **Elle n'aura donc aucun impact sur les finances locales.** L'Etat procédera par voie de dégrèvement, c'est à dire qu'il paiera à la place du contribuable local sur la base des taux de 2017.

Quant aux rapprochements entre métropoles et départements, et aux fusions de départements ou de communes, **l'Etat n'imposera pas un nouveau big bang territorial mais appuiera chaque démarche de rapprochement, pour ceux qui le souhaitent.**

Benoit SIMIAN, Député de la Gironde, Conseiller municipal de Ludon-Médoc, Conseiller au Pays Médoc, ancien maire de Ludon-Médoc

Michel LAUZZANA, Député du Lot-et-Garonne, Conseiller municipal de Bon-Encontre, ancien vice-président de la Communauté d'agglomération d'Agen, ancien maire de Bon-Encontre

Jean-Bernard SEMPASTOUS, Député des Hautes-Pyrénées, Conseiller municipal de Bagnères-de-Bigorre, Conseiller communautaire à la Communauté de communes de la Haute-Bigorre, ancien maire de Bagnères-de-Bigorre

Vincent BRU, Député des Pyrénées-Atlantiques, Conseiller municipal de Cambo-les-Bains, ancien maire de Cambo-les-Bains